



MAIRIE DE SALEON
D.330, LE SERRE
05300 SALEON
☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mai à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON,

Étaient présents : David HALTER, Virginie RABASSE, René ARNAUD Pascal LOMBARD, Yves JOUVE, Cyril MONTANT et Maxime PEYRON

Était absent :

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de voix délibératives : 6

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 21 mai 2021.

Monsieur Pascal LOMBARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte-rendu du 29 mars 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

OBJET : Cimetière – Reprise du régime des concessions échues

Le Maire présente au conseil une proposition de restructuration du cimetière. Ce projet permettrait de récupérer les concessions échues ou de les régulariser. Le devis présenté par le groupe Elabor s'élève à 2 210.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Accepte le devis présenté par le groupe Elabor pour un montant de 2 210.00 € HT.

OBJET : Répartition des frais de fonctionnement du service d'accompagnement des personnes âgées avec la Mairie d'Orpierre – Avenant n°10

Le Maire présente au conseil projet d'avenant n°5 à la convention que nous avons avec la Mairie d'Orpierre. Celui-ci modifie l'article 5 (montant dû) et nous demande une participation de 2 318.83 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise le Maire à signer l'avenant n°10 à la convention « service accompagnement des personnes âgées de la Vallée du Céans »

OBJET : Démolition des 4 anciens emplacements des conteneurs ordures ménagères

M. le Maire rappelle aux conseillers que les points d'apport volontaires de la commune ont été regroupés par la CCSB. Il en ressort que 4 anciens emplacements (dalle et armature métallique). Lors du dernier conseil, M. Cyril MONTANT avait demandé à ce que ces points soient enlevés par la CCSB. Ceux-ci nous ont répondu que les travaux incombaient à la commune.

Afin de démolir ces points devenus inutiles et d'agrandir le point situé à La Tuilière, M. le Maire a demandé un devis à l'entreprise SARL REYNAUD et Fils. Ce devis s'élève à 1 499.40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Accepte le devis présenté par la SARL REYNAUD et Fils pour un montant de 1 499.40 € HT et autorise le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens.

OBJET : Limitation de vitesse RD 942 et RD 330

Le Maire rappelle aux conseillers le projet de modification des limites communales présenté au conseil du 29 mars. Ce projet consiste à déterminer le périmètre de l'agglomération de la commune. En effet, il a été constaté que de nombreux automobilistes circulaient trop vite, notamment devant la Mairie. Cette zone étant en pleine densification, il convient de régulariser les limites communales afin de réduire la vitesse autorisée dans ce périmètre.

Le Maire, suite à une entrevue avec les services du Département, propose d'implanter des panneaux d'entrée/sortie au niveau :

- des logements communaux (ancienne mairie) : limite RD330 PR 1+115
- dans la montée du village limite RD330 PR 0+335
- à l'intérieur du village actuel limite RD330B PR 1+170 et à 200 m de la limite RD330B (église)

Le conseil municipal avait accepté les nouvelles limites communales.

Après complément, le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite avoir encore d'autres informations et demande à Monsieur le Maire de se rapprocher des services du Département afin de savoir :

- S'il est possible de fixer les panneaux entrée et sortie d'agglomération sur le même poteau ?
- Pour minimiser le nombre de panneaux, peut-on ne pas matérialiser la partie départementale et afin n'avoir que 2 panneaux d'entrée et sortie aux limites de l'agglomération ?
- Est-il nécessaire de rappeler par un panneau que la vitesse est limitée à 50 km/h ?
- Est-il possible, dans la descente du village, d'interdire de tourner à droite (côté nord) et de tourner à gauche (côté sud) ?
- Est-il possible d'indiquer la direction de Laragne, Mairie et celle du vieux village afin d'éviter que les camping-cars ou camions se retrouvent par erreur au village (rues très étroites) ?

OBJET : Implantation du relai téléphonique

Le Maire rappelle aux conseillers le projet d'implantation du relai téléphonique sur la commune qui avait été débattu en conseil du 28 septembre 2020. Après de nombreuses recherches par l'opérateur sur plusieurs terrains, il s'avère que le terrain le mieux placé est la parcelle ZB22.

Après discussion et compte-tenu de la proximité d'une habitation, le conseil municipal souhaite savoir s'il est possible de trouver d'autres emplacements et demande au maire de contacter la préfecture et l'entreprise en charge de cette implantation avant de prendre une décision définitive. Une visite sur le terrain sera nécessaire pour valider ces nouveaux emplacements.

OBJET : Elections départementales et régionales

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections départementales et régionales ont lieu les 20 et 27 juin 2021. Il est nécessaire de tenir 2 bureaux de vote distincts. Les permanences seront les suivantes :

Tranche horaire	Membres présents
8h00/13h00	Pascal LOMBARD, Cyril MONTANT, David HALTER, Yves JOUVE, Virginie RABASSE
13h00/18h00	Pascal LOMBARD, Cyril MONTANT, David HALTER, René ARNAUD, Maxime PEYRON

OBJET : Demande de subvention FSL (Fonds de Solidarité logement) 05

Le Maire rappelle au conseil que lors de la dernière réunion, la demande de subvention du FSL (Fonds de Solidarité Logement) 05 avait été différée. Il s'avère que nous avons versé 38.40 € en 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention
Accepte la demande du FSL05 pour un montant de 37.60 €

OBJET : Restitution de caution

M. Maxime PEYRON, concerné par ce point de l'ordre du jour quitte la salle

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, que le locataire qui occupait un logement communal a quitté les lieux.

Après visite et rédaction d'un état des lieux, il s'avère que l'appartement a été laissé en parfait état et qu'il est nécessaire de procéder au remboursement de la caution à M. Maxime PEYRON qui s'élève à 420 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise Monsieur le Maire à verser la caution de 420.00 € à M. Maxime PEYRON.

OBJET : Travaux de revêtement sur la voirie communale

Le Maire propose aux conseillers d'effectuer des travaux sur la voirie communale.

Les travaux à effectuer (travaux préparatoires et enrobé) se situent :

A la Tuilière (RD330 et carrefour), sur le chemin de la Doye et devant la Mairie.

Le coût total de cette opération s'élève à 7 955.90 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Accepte les devis de travaux sur la voirie communale et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens.

Questions diverses :

Fin de séance à 21h30